



43^e session fermée de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée

Octobre 2021

Adoption de la résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée (2021-2023)

PARRAINS :

- Commissaire à l'information, Royaume-Uni (présidente de l'AMVP)

COPARRAINS :

- Commissaire à l'information et à la protection des données, Albanie
- Agencia de Acceso a la Información Pública, Argentine
- Commissariat à l'information, Australie
- Commission nationale pour l'informatique et les libertés, Burkina Faso
- Commissaire fédéral à la protection des données et à l'accès à l'information, Allemagne
- Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles, Mexique
- Commissariat à la protection de la vie privée (Te Mana Mātāpono Matatapu), Nouvelle-Zélande
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- Commission nationale de la protection de la vie privée, Philippines
- Contrôleur européen de la protection des données, Union européenne
- Commissaire à la protection de la vie privée et des données personnelles, Hong Kong, Chine
- Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel, Maroc
- Commission nationale de l'informatique et des libertés, France
- Commissariat à la protection de la vie privée, Bermudes

La 43^e Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée 2021 :

Rappelant que :

- a. La 33^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, maintenant l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP), a adopté des règles et des procédures qui prévoyaient la session fermée définissant l'orientation stratégique¹ de l'Assemblée;
- b. La session fermée constitue un élément central de l'Assemblée et donne à tous les membres l'occasion de participer à l'établissement des priorités stratégiques de l'Assemblée;
- c. Lors de la 40^e AMVP, la Résolution concernant une feuille de route sur l'avenir de la Conférence internationale² a été adoptée. La Résolution reconnaît l'importance d'accroître l'ambition de l'Assemblée dans la coordination des positions communes et des messages clés à l'intention des gouvernements et des décideurs sur les questions politiques clés cernés dans le domaine de la protection de la vie privée et des données;
- d. Lors de la 41^e AMVP, la Résolution sur l'orientation stratégique de la Conférence (2019-2021)³ a été adoptée, établissant un nouveau plan stratégique et la première stratégie politique de l'AMVP. Il s'agissait d'un moment crucial dans l'évolution de l'AMVP, qui poursuivait ainsi son ambition de devenir le forum mondial des autorités responsables de la protection de la vie privée et des données, faisant progresser une coopération efficace en matière de réglementation pour la protection des données et de la vie privée sur la scène internationale.

Notant que :

- e. La stratégie 2019-2021 prévoyait une véritable modernisation et des progrès réels, créant une plateforme à longueur d'année pour une coopération pratique en matière de réglementation. Les bases jetées en matière d'élaboration de la structure et de la gouvernance de l'AMVP, ainsi que le travail exécuté par l'AMVP et ses groupes de travail, constituent une base solide pour le nouveau plan stratégique;
- f. L'environnement dans lequel l'AMVP et ses membres doivent établir la réglementation a changé depuis l'adoption du dernier plan, car la pandémie mondiale a considérablement accéléré la numérisation et l'innovation axée sur les données. L'AMVP a plus que jamais besoin d'une voix influente et collective, et d'une approche stratégique et réglementaire

¹ Voir les [Règles et procédures de l'AMVP](#), article 2.2 (i) (en anglais seulement)

² [Résolution concernant une feuille de route sur l'avenir de la Conférence internationale \(globalprivacyassembly.org\)](#)

³ [Résolution sur l'orientation stratégique de la Conférence \(2019 - 2021\) FINALE \(globalprivacyassembly.org\)](#)

mondiale constructive pour permettre ces innovations qui améliorent la vie de nos citoyens, tout en protégeant efficacement leurs droits.

Dans le cadre de la 43^e session fermée de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, il est convenu de ce qui suit :

1. Adopter le Plan stratégique 2021-2023 établi dans l'annexe, qui doit commencer immédiatement;
2. Demander au Comité exécutif, au moment opportun, d'examiner les priorités stratégiques de l'Assemblée et de préparer, pour examen à la 45^e session fermée de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée, un ensemble révisé de priorités stratégiques et un plan de mise en œuvre devant commencer en 2023;
3. Autoriser le Comité exécutif à convoquer des comités ou des groupes de travail pour aider à la mise en œuvre du Plan stratégique ou à la révision.

Annexe à la résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée (2021-2023) —
VOIR AU VERSO

Strategic Plan 2021 - 2023

Global Privacy Assembly



GPA

Global Privacy Assembly

Table des matières

Plan stratégique de l'AMVP — 2021-2023	6
La vision.....	6
La mission.....	6
Priorités stratégiques 2021-2023	6
Introduction	8
Contexte ayant mené au plan stratégique 2021-2023	8
Mise en œuvre du plan stratégique 2021-2023	10
Trois piliers du travail collaboratif	10
Réalisation des priorités stratégiques	11
Priorité stratégique 1 : Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	11
Priorité stratégique 2 : Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.....	11
Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP : Mesures	12
Priorité stratégique 3 : Renforcement des capacités	13
Pilier 1 : Cadres mondiaux et normes mondiales	14
Pilier 1 – Cadres mondiaux et normes mondiales : Mesures	15
Pilier 2 : Coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi.....	16
Coopération pratique en matière d'application de la loi	16
Coopération interréglementaire.....	17
Pilier 2 – Coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi : Mesures	17
Pilier 3 : Domaines d'intervention prioritaires	20
Le partage de données pour le bien public	20
Partage de données : Mesures	21
IA, biométrie et technologies de surveillance	22
IA, biométrie et technologies de surveillance : Mesures	23
Protection de la vie privée des enfants en ligne.....	24
Protection de la vie privée des enfants en ligne : Mesures.....	24
La protection des données et des autres droits et libertés.....	25
Autres droits et libertés : Mesures	25
Remarque : Groupes de travail de l'AMVP 2021-2023.....	27

Plan stratégique de l'AMVP — 2021-2023

La vision

Un environnement dans lequel les autorités responsables de la protection de la vie privée et des données de partout dans le monde peuvent remplir leur mandat, tant individuellement que de concert, afin d'assurer le respect de normes élevées en matière de protection des données à l'échelle mondiale et de promouvoir et faciliter une coopération efficace en matière de réglementation.

La mission

L'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP) cherche à :

- être un forum mondial hautement efficace pour les autorités responsables de la protection de la vie privée et des données;
- assurer un leadership en matière de réglementation et de politiques au niveau international en matière de protection des données et de la vie privée;
- créer des liens et soutenir les efforts aux niveaux national et régional, et dans d'autres forums internationaux, afin d'habiliter les autorités à mieux protéger et promouvoir la protection de la vie privée et des données.
- diffuser des connaissances, fournir une assistance pratique et aider les autorités à remplir plus efficacement leur mandat;
- faciliter la coopération en matière de circulation transfrontière des données;

Priorités stratégiques 2021-2023

1. Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée

- Travailler à instaurer un environnement réglementaire mondial doté de normes claires et très strictes encadrant la protection des données, tandis que la numérisation se poursuit à un rythme soutenu.

2. Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP

- Étendre le rôle et la voix de l'AMVP dans la politique numérique au sens large.
- Renforcer les relations avec les autres organismes et réseaux internationaux faisant progresser les questions de protection des données et de la vie privée, y compris par l'intermédiaire d'ententes d'observation.

3. Renforcer les capacités de l'AMVP et de ses membres

- Soutenir le partage des connaissances acquises de l'expérience, des stratégies et des pratiques exemplaires, y compris les outils de coopération et de renforcement des capacités.
- Reconnaître et renforcer l'importance de travailler en collaboration pour assurer une réponse coordonnée aux questions de protection des données et de la vie privée.

Introduction

Le plan stratégique 2021-2023 reposera sur les solides fondations établies dans le cadre du plan 2019-2021 – c’est une évolution. L’objectif de l’AMVP demeure d’améliorer la coopération réglementaire, afin de s’assurer que ses membres fournissent des résultats optimaux en matière de réglementation et de politiques, au moyen de la collaboration, tant au sein de l’AMVP qu’avec les intervenants du monde entier, alors qu’ils font face à de nouveaux défis numériques et à des risques sociétaux mondiaux communs.

L’AMVP y parviendra en suivant un plan de mise en œuvre. Ce plan remplace la stratégie politique du plan stratégique 2019-2021 et établit la façon dont les trois priorités stratégiques seront respectées, tout en maintenant l’accent mis sur les principaux thèmes de la politique. Le plan de mise en œuvre met en évidence les principaux thèmes de la politique à l’égard desquels l’AMVP interviendra en 2021-2023 et définit les mesures visant à obtenir des résultats à l’égard de ces thèmes. Il établit également la façon dont ces mesures permettront de respecter nos priorités stratégiques.

Contexte ayant mené au plan stratégique 2021-2023

Le plan stratégique 2019-2021 de l’AMVP comprenait une stratégie politique. Cette stratégie établissait la façon dont l’AMVP s’y prendrait pour mettre en œuvre la première des priorités stratégiques de ce plan et renforcer le rôle politique principal et l’influence de l’AMVP pour faire progresser la protection de la vie privée et des données sur la scène internationale. Il s’agissait d’un développement crucial dans l’évolution de l’AMVP, qui poursuivait ainsi son ambition de devenir le forum mondial des autorités responsables de la protection de la vie privée et des données, une plateforme plus dynamique en matière de coopération internationale et d’influence sur les politiques et un réseau permanent permettant d’améliorer la protection des données et de la vie privée sur la scène internationale à long terme.

L’AMVP a beaucoup avancé dans la mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2021 et de sa stratégie politique connexe. Ses principales réalisations sont les suivantes :

- Un document fondamental qui analyse les points communs des cadres multilatéraux de protection des données et de la vie privée. Ce travail oriente déjà les discussions de l’AMVP avec les organismes multilatéraux et les organisations internationales.
- Une nouvelle résolution sur la responsabilité dans la mise en œuvre de l’intelligence artificielle (IA), qui tient compte des principes énoncés dans la déclaration de 2018 sur l’IA.
- Mobilisation de l’AMVP auprès des Nations Unies, de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d’autres instances et mémoires à l’intention de ces entités sur les questions de protection de la vie privée des enfants.
- Un effort accru pour faciliter la coopération pratique en matière d’application de la loi. Des membres intéressés ont ainsi publié des déclarations sur les cryptomonnaies et les vidéoconférences et ont lancé des discussions dans des « lieux sûrs » pour échanger à propos d’approches d’application de la loi relatives aux enjeux importants touchant à la protection des données et de la vie privée sur la scène internationale.

- Une mobilisation ciblée sur les enjeux liés à l'économie numérique selon un énoncé commun de l'AMVP, qui apporte la voix de la communauté mondiale de la protection des données aux débats en cours.
- Des déclarations importantes du comité de direction de l'AMVP sur la recherche des contacts et l'utilisation des données sur la santé à des fins de voyages intérieurs et internationaux relativement à la pandémie de COVID-19.

En plus de ces réussites, l'AMVP a également réagi à la pandémie de COVID-19 par la création d'un comité de réflexion en mai 2020 (depuis devenu un groupe de travail temporaire) qui a livré une série de webinaires et créé un recueil de ressources visant à renforcer les capacités tandis que les autorités membres devaient soutenir les efforts de lutte contre la pandémie de leurs gouvernements respectifs.

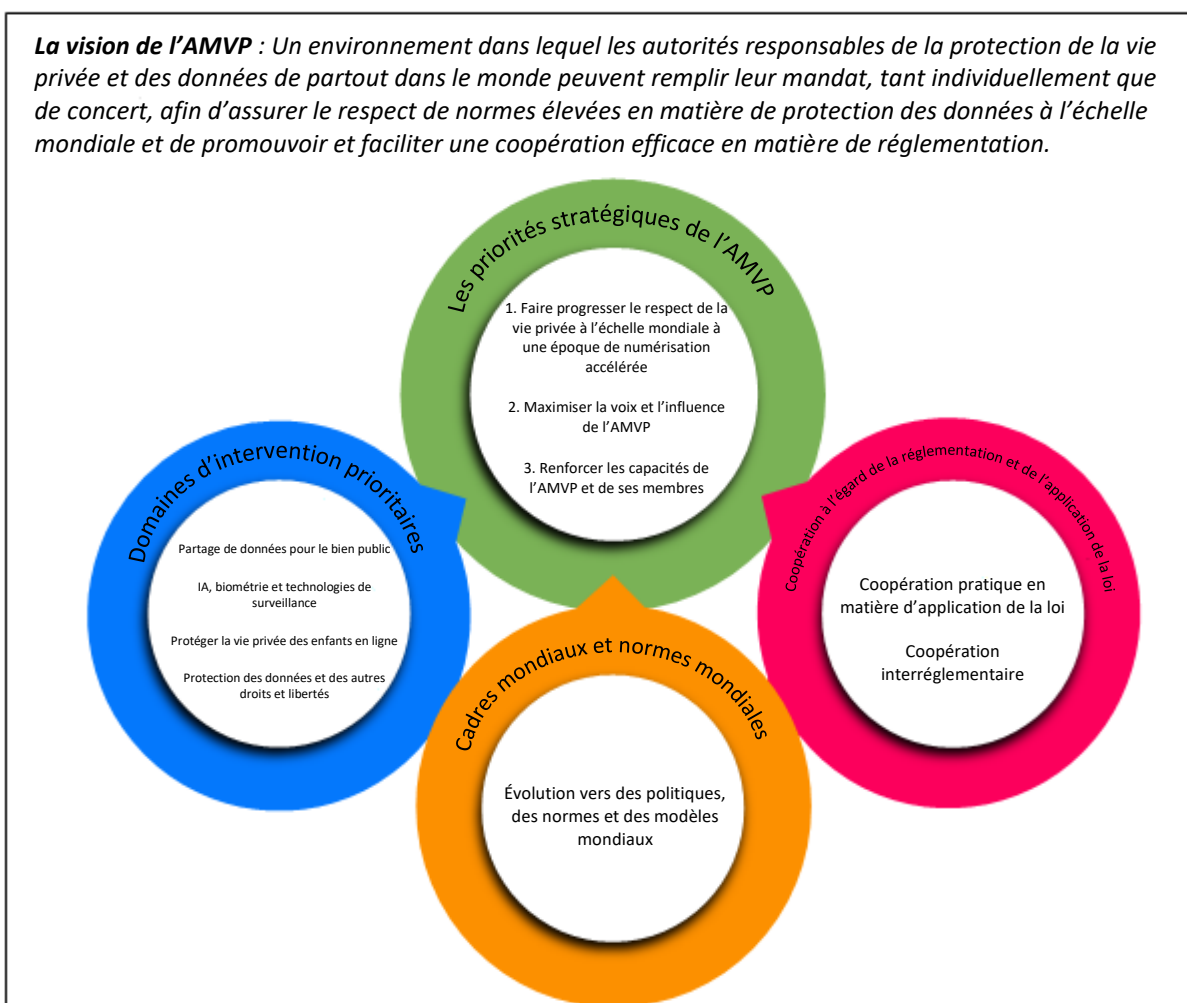
Il est toutefois important de reconnaître que l'environnement dans lequel les membres de l'AMVP doivent établir la réglementation a changé depuis l'adoption du dernier plan stratégique en 2019. La pandémie mondiale a grandement accéléré la numérisation dans les secteurs public et privé, ce qui a modifié de façon significative la façon dont les gens vivent, travaillent, se déplacent, apprennent et socialisent ainsi que la prestation des services. Le monde fonctionne de plus en plus en ligne, et cela a des répercussions évidentes en matière de protection des données et de la vie privée. L'AMVP doit continuer à s'efforcer d'être une plateforme active capable d'avoir une influence et d'aborder les questions de manière à s'assurer que la voix des autorités de protection des données demeure pertinente à propos des enjeux en constante évolution. Pour ce faire, le plan stratégique mis à jour prévoit l'adoption d'un plan de mise en œuvre (au lieu d'une stratégie politique). Le plan de mise en œuvre sera doté de mesures claires et pratiques pour chacune des trois priorités stratégiques de l'AMVP, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'élaboration de politiques. Il est plus important que jamais pour l'AMVP et ses membres de collaborer en vue de permettre des changements novateurs au profit de la société et de nos citoyens afin de les protéger contre les risques d'atteinte aux données et à la vie privée.

Mise en œuvre du plan stratégique 2021-2023

Trois piliers du travail collaboratif

Le Plan stratégique 2021-2023 met toujours l'accent sur les trois piliers du travail collaboratif établis dans le cadre du plan précédent, soit les préoccupations fondamentales communes à tous les membres de l'AMVP. Nous comptons atteindre nos objectifs stratégiques en nous concentrant sur ces préoccupations fondamentales qui complètent et renforcent la coopération entre les membres de l'AMVP en matière de réglementation. Les trois piliers sont les suivants :

- **Pilier 1** Cadres mondiaux et normes mondiales
- **Pilier 2** Coopération dans l'application de la loi
- **Pilier 3** Domaines d'intervention prioritaires



Les mesures envisagées au regard de ces piliers sont conçues de manière à favoriser la réalisation des trois priorités stratégiques, bien que certaines activités soient plus pertinentes pour certaines priorités que pour d'autres.

Réalisation des priorités stratégiques

Priorité stratégique 1 : Faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.

La numérisation accélérée est maintenant une caractéristique constante à l'échelle mondiale. Dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé, elle change beaucoup la vie des gens, la façon dont ils travaillent, se déplacent, apprennent et socialisent ainsi que la prestation des services. Le monde fonctionne de plus en plus en ligne, et cela a des répercussions évidentes en matière de protection des données et de la vie privée, et aussi, de façon plus générale, sur les considérations éthiques et sociétales.

L'AMVP continuera de travailler à l'établissement d'un environnement réglementaire mondial doté de normes claires et très strictes encadrant la protection des données. Les mesures relatives à la réalisation de la priorité stratégique 1 sont indiquées dans le tableau des mesures, sous les piliers 1, 2 et 3.

Priorité stratégique 2 : Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP

Cette priorité touche tous les aspects de notre travail et offre des mécanismes à l'AMVP pour aborder les sujets de politique prioritaires et exercer son influence à leur égard. Une façon d'y parvenir consiste à interpeller d'autres instances internationales et à les convaincre de participer. Ce type de démarche élargira le rôle de l'AMVP et fera raisonner sa voix dans la politique sur les données numériques au sens large et renforcera ses relations avec d'autres organisations, organismes et réseaux internationaux voués à la protection des données et de la vie privée.

L'une des principales réalisations de l'AMVP l'an dernier a été l'adoption par les membres du mécanisme de déclaration commune. Cette étape importante dans l'évolution de l'AMVP permet aux membres de l'AMVP de maximiser leur voix et leur influence tout au long de l'année en élaborant et en publiant des déclarations communes sur les questions émergentes et nouvelles à mesure qu'elles se présentent. Ce mécanisme offre aux membres des occasions réelles et précieuses de faire connaître la voix et la position de l'AMVP sur les enjeux, en particulier dans une réalité post-COVID-19 où la protection de la vie privée est une priorité publique.

L'AMVP continuera à élaborer son approche aux termes du plan stratégique 2021-2023 dans deux domaines en particulier :

Les échanges avec d'autres instances multilatérales : Le travail des organismes internationaux tels que l'OCDE, le G20, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Conseil de l'Europe et le Forum économique mondial (FEM) porte de plus en plus sur la protection des données et de la vie privée, en particulier sur la question d'assurer la confiance dans l'économie numérique et s'assurer que les données puissent circuler dans le monde entier. L'AMVP a établi de solides relations avec certaines de ces organisations (tel qu'illustré dans l'étude de cas ci-dessous) tandis qu'avec d'autres, la relation est nouvelle. En 2021-2023, l'AMVP se concentrera sur les occasions d'obtenir des intervenants qu'ils participent davantage et de façon active de manière à atteindre ses objectifs.

Étude de cas

Le travail effectué avec l'OCDE en 2020 a eu un impact certain. Les deux ateliers sur la COVID-19 présentés en collaboration avec l'OCDE ont permis de réunir des gouvernements, des autorités de protection des données, des organismes internationaux, des entreprises technologiques, des universitaires et d'autres intervenants afin de partager les connaissances et de faire en sorte que les mesures novatrices adoptées en réponse à la pandémie soient fondées sur des pratiques exemplaires relatives à la protection des données. Cela a permis de renforcer les messages clés de l'AMVP et de faire une réelle différence dans les échanges, tant à l'échelle nationale que mondiale, portant sur les solutions technologiques et les garanties relatives à la protection de la vie privée.

Renforcer la participation des groupes de travail et des observateurs : En 2019-2021, les groupes de travail de l'AMVP et les observateurs qui se sont mobilisés dans le cadre d'ententes ont multiplié leurs activités externes. Le sous-comité d'orientation stratégique du comité de direction de l'AMVP commence alors à adopter un rôle de coordination. En 2019-2021, ce rôle a consisté à organiser des réunions d'analyse approfondie pour les présidents des groupes de travail, où la mobilisation et d'autres activités des groupes de travail ont fait l'objet de discussions, et à fournir des ressources aux observateurs de l'AMVP pour qu'ils les utilisent dans d'autres forums afin d'interagir efficacement et d'amplifier les messages clés de l'AMVP. Le sous-comité d'orientation stratégique du comité de direction a également analysé la première utilisation du nouveau mécanisme de déclaration commune et suggéré des orientations pour les déclarations futures au sein de l'AMVP, y compris la participation des groupes de travail de l'AMVP à leur élaboration.

L'AMVP misera sur ce point de départ positif. Les priorités et les objectifs communs non encore cernés le seront, et les voies de communication entre l'AMVP et les organisations internationales seront passées en revue afin d'optimiser la diffusion des principaux apprentissages auprès des membres de l'AMVP et de maximiser les occasions de faire entendre la voix de celle-ci. D'autres possibilités de nouvelles déclarations communes seront également activement explorées. L'AMVP continuera à se mettre au défi – en exerçant son influence et en participant non seulement à des forums voués à la protection des données et de la vie privée, mais aussi à d'autres, centrés sur l'environnement numérique en général.

Maximiser la voix et l'influence de l'AMVP : Mesures

Les mesures relatives à la réalisation de la priorité stratégique 2 sont indiquées dans le tableau des mesures, sous les piliers 1, 2 et 3. Nous travaillerons également à l'établissement de deux autres mesures visant à interpeller et à influencer d'autres forums internationaux :

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Continuer de tenir compte de la carte des intervenants internationaux de l'AMVP, notamment en explorant les possibilités avec les intervenants existants.	PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.	Sous-comité d'orientation stratégique
Approfondir les relations avec les intervenants existants en cherchant activement de nouvelles activités qui permettent d'améliorer les résultats, la voix et l'influence de l'AMVP.	PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.	Tous les groupes de travail de l'AMVP doivent inclure dans leurs plans de travail et dans leurs rapports provisoires et annuels la façon dont ils mettront en œuvre cette mesure. Le Sous-comité d'orientation stratégique aura un rôle de coordination et d'examen.

Priorité stratégique 3 : Renforcement des capacités

L'AMVP compte plus de 130 membres dont la taille et les pouvoirs d'application de la loi diffèrent. Nous utilisons tous l'AMVP comme forum pour faire part de notre expertise et apprendre des autres membres. C'est une collectivité où aucun membre de l'AMVP ne se retrouve seul pour relever les défis que leur pose la réglementation. L'AMVP reconnaît l'importance de travailler en collaboration pour assurer des approches coordonnées afin d'aborder les questions de protection des données et de la vie privée. L'AMVP offre des ressources et des pratiques exemplaires à l'égard de bon nombre d'enjeux communs auxquels nous faisons face. Des ateliers sur le renforcement des capacités ont également été donnés.

L'AMVP continuera de travailler à renforcer les capacités de ses membres et de transmettre les connaissances et l'expertise nécessaires à la protection de nos citoyens. Les mesures relatives à la réalisation de la priorité stratégique 3 sont indiquées dans le tableau des mesures, sous les piliers 1, 2 et 3.

Pilier 1 : Cadres mondiaux et normes mondiales

L'économie numérique mondiale étant une réalité et un défi, il y a lieu de mettre en place des mécanismes qui permettent d'assurer la protection des données personnelles, où qu'elles se trouvent et sont traitées.

Des cadres et des normes uniformes à l'échelle mondiale peuvent promouvoir des normes élevées de protection des données et de la vie privée, facilitant ainsi la convergence et l'interopérabilité. Ces aspects sont essentiels à la coopération en matière de réglementation, car ils favorisent la sécurité de la circulation transfrontière des données. La voix de l'AMVP peut être celle d'un expert et d'un conseiller indépendant. L'AMVP peut jouer un rôle unique, axé sur l'importance de promouvoir des normes élevées en matière de protection des données et de la vie privée, en offrant des conseils sur les principes et les étapes pratiques qui permettent la circulation des données au niveau international et en renforçant la confiance réciproque. Les membres de l'AMVP n'ayant pas tous une fonction de conseil quant à l'évolution des lois, ce pilier permet d'entrevoir l'influence de l'AMVP sur l'élaboration de pratiques et de normes internationales, et le travail d'analyse des cadres internationaux et des mécanismes utilisés à l'égard de la circulation transfrontière des données effectué par l'AMVP contribue à faire valoir une vision commune de normes élevées.

Étude de cas

L'AMVP a effectué en 2020 une analyse de dix cadres mondiaux portant sur la protection des données. Ce travail a fait ressortir les points de convergences et les points communs de ces cadres, particulièrement les principaux principes. Une analyse plus détaillée des mécanismes relatifs à la circulation transfrontière des données sera déposée en 2021 et celle-ci devrait vraisemblablement contenir des recommandations de suivi en 2021-2023. Certains termes clés communs en matière de protection des données ont été définis dans le cadre d'un programme continu, et d'autres termes clés devraient être ajoutés au fil des ans.

Compte tenu du travail de l'OCDE concernant l'ajout de lignes directrices sur la protection de la vie privée, et de l'intérêt accru du G7, du G20 et de l'OMC à l'égard des enjeux que présentent la circulation des données et la confiance, l'occasion se présentera d'interpeller et d'influencer davantage la communauté en articulant clairement la position de l'AMVP pour l'établissement de normes élevées sur la protection des données et de la vie privée et le rôle vital que jouent les autorités indépendantes chargées de la protection des données, par exemple, en faisant la promotion des travaux en cours de l'AMVP sur l'accès par le gouvernement aux données personnelles détenues par le secteur privé à des fins de sécurité nationale et publique. À cette fin, le travail effectué en 2019-2021 servira de base pour amorcer l'élaboration d'une feuille de route vers l'adoption d'une résolution ou d'une déclaration de politique globale articulant la position de l'AMVP à l'égard de normes élevées. L'AMVP veillera également à établir des relations plus officielles avec d'autres forums effectuant le même type de travail.

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Partant du travail réalisé en 2019-2021, formuler une résolution ou une déclaration de politique afin d'exprimer clairement la position de l'AMVP à l'égard de normes élevées sur la protection des données et de la vie privée.	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée. PS3 – renforcer les capacités des membres.	Groupe de travail sur les cadres mondiaux et les normes mondiales ⁴
Établir des relations officielles avec d'autres forums effectuant le même genre de travail, en tenant compte du travail réalisé par le sous-comité d'orientation stratégique sur la mobilisation des intervenants, s'il y a lieu.	PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.	Groupe de travail sur les cadres mondiaux et les normes mondiales

⁴ Il s'agit du groupe de travail sur la stratégie de politiques renommé, volet de travail 1.

Pilier 2 : Coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi

Coopération pratique en matière d'application de la loi

Le groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi (IEWG) est un groupe de travail permanent de l'AMVP. L'accent mis sur la création d'un environnement soutenant une coopération pratique en matière d'application de la loi portant sur les enjeux actuels et pressants a porté fruit, les séances en « lieux sûrs » de l'IEWG ayant non seulement mené à des échanges utiles de connaissances et de renseignements sur des enjeux actuels, mais ayant également contribué à des initiatives concrètes comme l'enquête conjointe du Bureau du commissaire à l'information australien et du Bureau du commissaire à l'information britannique concernant Clearview AI, et une lettre ouverte aux sociétés de vidéoconférence donnant lieu à une participation concrète avec le secteur.

Étude de cas

Les séances en « lieux sûrs » de l'IEWG offrent aux membres un environnement confidentiel pour discuter des enjeux courants et émergents, et prioritaires à l'échelle mondiale, relatifs à la protection de la vie privée et à l'application de la loi, et pour explorer les possibilités de collaboration.

L'IEWG tient plusieurs séances par année, portant sur des sujets de pertinence mondiale; elles peuvent concerner des incidents ou des organisations en particulier, ou traiter de questions plus générales et de tendances émergentes.

Il convient de signaler plus particulièrement une séance sur les plateformes de vidéoconférence ainsi qu'une autre sur les attaques par bourrage d'identifiants. Ces deux séances ont mené à la formation de sous-groupes de travail chargés de proposer des mesures conjointes. Le sous-groupe sur la vidéoconférence a publié une déclaration et entrepris une approche coordonnée auprès de plusieurs entreprises de vidéoconférence afin d'améliorer les pratiques de l'industrie en matière de protection de la vie privée.

L'IEWG a conçu un cadre pour les séances en « lieux sûrs » (qui sera renommé « cadre des sessions fermées sur l'application de la loi ») qui établit le processus et fournit aux membres de l'IEWG les outils nécessaires pour organiser leurs propres séances. Ce cadre général sera accessible dans le recueil de ressources en matière d'application de la loi de l'AMVP.

Ce champ d'intérêt contribue de manière évidente à la vision et aux priorités stratégiques de l'AMVP, qui consistent à favoriser la mise en place d'un environnement de réglementation mondial doté de normes élevées en matière de protection des données et de la vie privée et à permettre le renforcement de capacités.

Il sera essentiel de poursuivre sur notre élan et de nous assurer que ces fondations soient, au cours des deux prochaines années, solidifiées, élargies et utilisées efficacement.

Coopération interréglementaire

L'économie numérique croissante entraîne une augmentation du volume de données recueillies et un élargissement de leur portée. Puisque la société fonctionne de plus en plus en ligne, des préoccupations persistent quant aux plateformes électroniques mondiales et à la facilité avec laquelle elles peuvent accéder aux renseignements personnels et exercer un contrôle sur ceux-ci. Ces questions devraient demeurer au cœur des préoccupations de l'AMVP, tout comme le fait de reconnaître que les autorités de protection des données et de la vie privée ne peuvent être les seules à réglementer et, surtout là où d'autres cadres réglementaires pourraient se chevaucher, doivent coopérer avec les organismes de réglementation d'autres secteurs.

Au cours des dernières années, le groupe de travail Citoyens et consommateurs numériques de l'AMVP a travaillé sur des enjeux qui se situent au croisement de la protection de la vie privée, de la protection des consommateurs et de la réglementation de la concurrence. Ce travail a attiré l'attention des intervenants clés à l'échelle nationale et mondiale et est essentiel pour bon nombre de nos membres, puisque la coopération en matière de réglementation du numérique est de plus en plus à l'ordre du jour des pays du monde entier. Compte tenu de la pertinence soutenue des travaux du groupe de travail Citoyens et consommateurs numériques et du rôle important que jouera la coopération interréglementaire dans les années à venir, celui-ci deviendra un groupe de travail permanent à partir d'octobre 2021.

L'importance accrue que l'AMVP accorde à la coopération interréglementaire profitera à un plus grand nombre de membres au fur et à mesure que les sociétés et les économies se tourneront de plus en plus vers les solutions numériques, lesquelles peuvent susciter de multiples préoccupations d'ordre réglementaire. Plus les citoyens communiquent en ligne, plus grande est la portée des plateformes en ligne mondiales. La simple ampleur de l'accès aux données des citoyens du monde et du contrôle de celles-ci signifie que les approches réglementaires conjointes sont clairement pertinentes et bénéfiques. L'AMVP devrait se concentrer prioritairement sur ce thème, renforcer le message global selon lequel les autorités responsables de la protection des données et de la vie privée régiront plus efficacement l'économie numérique et les plateformes en ligne dans le cadre d'une approche conjointe avec d'autres autorités de réglementation du monde numérique et chercher les moyens de faciliter la coopération interréglementaire. Cela pourrait comprendre une explication conjointe des synergies et des écarts entre la protection des données et d'autres régimes de protection, et des moyens qui permettraient aux autorités de réglementation de travailler de concert pour en traiter.

Pilier 2 – Coopération à l'égard de la réglementation et de l'application de la loi : Mesures

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Développer les compétences et la capacité des membres, particulièrement en ce qui concerne les stratégies d'application de la loi,	PS3 – renforcer les capacités des membres.	Groupe de travail sur la coopération internationale en

<p>les processus d'enquête, la coopération dans la pratique et l'évaluation des atteintes à la vie privée. Élargir la participation en augmentant les apports linguistiques et culturels ainsi que les diversités régionales aux travaux du groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi.</p>		<p>matière d'application de la loi</p>
<p>Continuer d'être à l'affût des occasions de coopération dans l'application de la loi, en relevant les risques numériques nouveaux ou émergents pour la vie privée des particuliers.</p>	<p>PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.</p>	<p>Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi</p>
<p>Continuer à tenir des séances « fermées sur l'application de la loi » pour faire part de préoccupations, de points de vue en matière de politiques et d'expérience réglementaire sur des sujets donnés, en faisant un suivi auprès des intervenants externes, s'il y a lieu.</p>	<p>PS3 – renforcer les capacités des membres. PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.</p>	<p>Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi</p>
<p>Repérer, explorer et établir des liens entre les zones de coopération dans l'application de la loi et la coopération interréglementaire. Cette mesure devrait comprendre l'interpellation des réseaux d'autres organismes de réglementation, dans des domaines comme ceux de la protection du consommateur, de la concurrence ou de l'antitrust.</p>	<p>PS3 – renforcer les capacités des membres. PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP. PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.</p>	<p>Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi Groupe de travail Citoyens et consommateurs numériques</p>
<p>Se concentrer davantage sur la coopération pratique de divers organismes de réglementation sectoriels, initialement en</p>	<p>PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle</p>	<p>Groupe de travail Citoyens et</p>

établissant un recueil d'ententes sur les pratiques exemplaires pour la coopération interréglementaire.

mondiale à une époque de numérisation accélérée.

consommateurs numériques

PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.

PS3 – renforcer les capacités des membres.

Pilier 3 : Domaines d'intervention prioritaires

Les autorités du monde entier continuent à élaborer des politiques sur les risques sociétaux communs. Cette sphère des travaux vise à tirer parti des efforts politiques individuels en créant des occasions d'emprunt et d'adaptation de leurs travaux respectifs au profit des citoyens du monde entier. Elle nous permettra d'atteindre une plus grande harmonie dans nos prises de position politique et d'établir des messages plus clairs destinés aux acteurs multinationaux tout en utilisant au mieux nos ressources limitées.

Les trois secteurs d'intervention privilégiés de la politique sont les suivants :

- Le partage de données pour le bien public
- IA, biométrie et technologies de surveillance
- La protection de la vie privée des enfants en ligne
- La protection des données et des autres droits et libertés

Le partage de données pour le bien public

Alors que les gouvernements réagissent à la pandémie, on s'intéresse de plus en plus à l'utilisation des données personnelles pour réagir efficacement. Dans bien des cas, pour rapidement mettre en œuvre des solutions numériques novatrices à court terme et, à long terme, pour contribuer à reconstruire l'économie et les services publics, y compris la réforme des soins de santé. Tout en reconnaissant les risques accrus posés par les solutions novatrices fondées sur les données personnelles, il est essentiel, si les sociétés souhaitent maximiser l'utilité des données, qu'elles reconnaissent que le respect de la vie privée peut permettre des utilisations novatrices des données en garantissant et en maintenant la confiance du citoyen et du consommateur. Le partage de données demeurera un défi majeur pour les solutions qui sont ancrées dans le respect de la vie privée tout en permettant l'utilisation de données dans l'intérêt public. Les approches gouvernementales exigeront que les responsables de la protection des données et de la vie privée agissent à la fois comme facilitateurs et protecteurs.

La pandémie mondiale de COVID-19 a accéléré, comme jamais auparavant, la croissance des services numériques et des services accessibles au moyen de données. Les données sur la santé et les données de géolocalisation sont devenues de plus en plus importantes alors que les nations tentent de répondre à la crise. L'utilisation des données de voyage des passagers, et des données des citoyens et des consommateurs en général, s'est accrue dans le but de tenter d'atténuer les risques pour la santé que présentent les déplacements, le magasinage, le travail et d'autres activités quotidiennes.

Il y a un intérêt renouvelé quant à la façon dont les données personnelles peuvent être utilisées pour le suivi des résultats sanitaires, la recherche, l'élaboration de solutions numériques novatrices et la relance de l'économie. En 2020 et 2021, l'AMVP a travaillé sur les enjeux les plus urgents dans ce domaine, en utilisant des déclarations communes et en formant le groupe de travail sur la COVID-19.

Étude de cas

Alors que les gouvernements continuaient de répondre à la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, l'importance de revenir pleinement aux activités sociales et économiques au pays et à l'étranger a mené à des propositions variées relativement au partage de données sur la santé des passagers nationaux et internationaux entre un certain nombre d'entités.

Le 31 mars 2021, le comité de direction de l'AMVP a publié une déclaration commune relative à l'utilisation des données de santé à des fins de voyages intérieurs et internationaux, demandant aux gouvernements et aux organisations des secteurs privé et public de se conformer aux principes mondiaux communs de protection des données et de la vie privée, tels que la protection de la vie privée dès la conception et par défaut. La déclaration a été envoyée à l'Organisation mondiale de la Santé et à la Vaccine Credential Initiative, de même qu'aux représentants de l'industrie mondiale du voyage et aux principaux intervenants de l'AMVP.

La déclaration commune a été bien reçue dans le monde entier, complétant les efforts déployés à l'échelle nationale et régionale et contribuant à un résultat positif et coordonné en ce qui concerne la protection de la vie privée à l'échelle internationale.

Il est prévu que le travail se poursuive au-delà de 2021 afin de se pencher sur les principaux messages que l'AMVP peut porter et sur l'influence qu'elle peut exercer de façon unique en matière de gouvernance du partage de données. L'intervention devrait porter sur la façon dont les données personnelles peuvent être communiquées et utilisées pour favoriser l'innovation et la croissance tout en protégeant les droits individuels et en s'assurant de la confiance du public, tandis que la réponse à la pandémie se tourne vers la relance de l'économie et des sociétés. Le Groupe de travail sur la COVID-19 élargira sa portée et deviendra un groupe de travail sur l'échange de données pour mettre en œuvre ce travail.

Partage de données : Mesures

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Établir et promouvoir un recueil de pratiques exemplaires sur le partage de données pour le bien public, que les autorités chargées de la protection des données et de la vie privée pourront utiliser lors de conversations avec les gouvernements et d'autres	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	Groupe de travail sur l'échange de données

intervenants afin de démontrer ce qui constitue une pratique exemplaire, et afin de mettre en évidence les principaux principes.

PS2 – maximiser la voix et l’influence de l’AMVP.

PS3 – renforcer les capacités des membres.

IA, biométrie et technologies de surveillance

Les technologies novatrices émergentes et mises au point offrent sans aucun doute des avantages et une valeur potentielle pour la société. Cependant, bon nombre de ces technologies ont des incidences importantes sur la vie privée et ont le potentiel de porter atteinte à nos citoyens et de donner lieu à de la discrimination à leur égard. Elles impliquent souvent le traitement de gros volumes de données personnelles, y compris des données biométriques, ainsi que le recours à des systèmes informatiques complexes aux algorithmes difficiles à expliquer.

Les technologies de surveillance ne sont pas utilisées uniquement à des fins de sécurité, mais de plus en plus dans des contextes élargis, dans le cadre du travail et de l’enseignement, ainsi qu’à des fins commerciales afin de prédire le comportement des consommateurs et faciliter le ciblage publicitaire.

Certains de ces aspects font actuellement partie des champs d’intérêt stratégique de l’AMVP : le travail se poursuit pour établir des principes concernant la technologie de reconnaissance faciale; des ouvrages regroupant les lignes directrices et les principes portant sur l’IA ainsi que des applications concrètes de l’IA ont été créés, et des contributions continuent d’y être ajoutées. Alors que l’étendue des enjeux sous ce thème est grande, l’AMVP repérera, de façon régulière, les aspects des technologies de surveillance actuelles et émergentes sur lesquels les travaux de l’AMVP devraient porter en priorité. Ceci comprendra d’avoir recours à l’expertise du groupe de référence de l’AMVP, si nécessaire.

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Continuer à mettre en œuvre la Résolution sur la technologie de reconnaissance faciale . Terminer le travail d'élaboration et de promotion des principes à l'égard de cette technologie.	<p>PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.</p> <p>PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.</p> <p>PS3 – renforcer les capacités des membres.</p>	<p>Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi</p> <p>Groupe de travail sur l'éthique et la protection des données en matière d'IA</p>
Repérer et considérer toutes autres technologies biométriques à propos desquelles l'AMVP devrait intervenir.	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	<p>Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi</p> <p>Groupe de travail sur l'éthique et la protection des données en matière d'IA</p>
Consulter les membres de l'AMVP à propos des technologies émergentes les plus préoccupantes et envisager de cibler d'autres domaines de travail liés aux constatations.	PS3 – renforcer les capacités des membres.	Groupe de travail sur l'éthique et la protection des données en matière d'IA
Déterminer et considérer les éléments sur lesquels se pencher en ce qui concerne la surveillance des citoyens et des consommateurs au sein de l'économie numérique, comme les technologies publicitaires, le moissonnage du Web, les villes intelligentes et les	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	<p>Groupe de travail sur l'économie numérique⁵</p> <p>Groupe de travail sur la coopération internationale en</p>

⁵ Il s'agit du groupe de travail sur la stratégie de politiques renommé, volet de travail 2.

véhicules connectés, ainsi que la surveillance des travailleurs nomades.

matière d'application de la loi

Tous les groupes de travail de l'AMVP doivent examiner les technologies émergentes qui touchent à leur domaine de travail ainsi que les préoccupations potentielles relatives à la protection des données et de la vie privée, et les inclure dans leur plan prospectif annuel, s'il y a lieu.

PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.

Tous les groupes de travail de l'AMVP

Protection de la vie privée des enfants en ligne

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux risques associés à l'environnement numérique, étant donné leur utilisation de plus en plus précoce et fréquente d'une gamme de technologies. La pandémie mondiale a accéléré ces pratiques comme jamais auparavant, lesquelles ont lieu non seulement à la maison, mais dans un environnement scolaire de plus en plus branché.

La protection de la vie privée des enfants en ligne est plus que jamais au cœur du débat public dans de nombreux pays et à l'ordre du jour des organisations internationales. De plus en plus d'initiatives existent à l'échelle internationale, comme en témoigne la récente [Observation générale sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique](#) des Nations Unies et les actions de l'[UNICEF](#), de l'[OCDE](#), du [Conseil de l'Europe](#) et de l'[Union internationale des télécommunications](#)(UIT).

L'AMVP continuera d'appuyer ces initiatives et d'y contribuer, au besoin.

Tous les groupes de travail devraient tenir compte, dans leurs plans de travail, de la façon dont leur mandat et leur travail recourent la vie privée des enfants.

Protection de la vie privée des enfants en ligne : Mesures

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
S'engager à fournir un appui et une contribution de l'AMVP à d'autres initiatives internationales et multilatérales afin de faciliter l'exercice efficace des droits des	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	Groupe de travail sur l'éducation au numérique (DEWG)

enfants en fonction de leur niveau de maturité dans l'environnement numérique.	PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP.	
Tous les groupes de travail de l'AMVP devraient se demander si la question de la protection de la vie privée des enfants et de l'exercice de leurs droits numériques recoupe leur travail et, le cas échéant, l'inclure dans leur plan prospectif annuel. Cela devrait se faire en coordination avec le DEWG.	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée. PS2 – maximiser la voix et l'influence de l'AMVP. PS3 – renforcer les capacités des membres.	Tous les groupes de travail de l'AMVP

La protection des données et des autres droits et libertés

À l'échelle mondiale, les droits à la protection des données et de la vie privée sont garantis dans des instruments mondiaux importants, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'AMVP s'intéresse vivement à la protection des données et de la vie privée et à leur lien avec les droits et la protection sociale, et cela a été un thème stratégique clé de la stratégie politique 2019-2021. Un document à cet égard sera soumis aux fins d'adoption à la 43^e conférence de l'Assemblée mondiale de l'AMVP en 2021, afin de souligner et de clarifier les liens existant entre la protection des données et de la vie privée, la liberté d'expression, les droits civils et politiques, la non-discrimination et les droits à la liberté et à la sécurité. Ce document permettra d'attirer l'attention sur les problèmes potentiels, et d'autres travaux plus ciblés, à la lumière du document, en découleront probablement une fois qu'il aura été adopté. Les développements importants survenus en 2020-2021 ont vu la réponse à la pandémie mondiale raviver les préoccupations concernant les droits des employés travaillant à distance, la surveillance sanitaire, ainsi que les droits individuels et la liberté de voyager.

Autres droits et libertés : Mesures

Mesure	Priorité stratégique (PS) concernée	Responsable
Lorsqu'il aura été adopté, examiner et promouvoir les recommandations du document portant sur l'ensemble des liens entre la protection des données et	PS1 – faire progresser le respect de la vie privée à l'échelle mondiale à une époque de numérisation accélérée.	Groupe de travail sur la protection des données et des

la protection des autres droits et libertés.	<p>PS2 – maximiser la voix et l’influence de l’AMVP.</p> <p>PS3 – renforcer les capacités des membres.</p>	autres droits et libertés ⁶
Promouvoir le document auprès des intervenants concernés.	PS2 – maximiser la voix et l’influence de l’AMVP.	Groupe de travail sur la protection des données et des autres droits et libertés

⁶ Il s’agit du groupe de travail sur la stratégie de politiques renommé, volet de travail 3.

Remarque : Groupes de travail de l'AMVP 2021-2023

Bien que la plupart des mesures du Plan stratégique soient attribuées à un ou deux groupes de travail précis, certaines mesures doivent être mises en œuvre par tous les groupes de travail. Les mesures doivent être examinées périodiquement pour s'assurer que les responsables demeurent le groupe de travail approprié. Le tableau ci-dessous présente la liste des groupes de travail actuels de l'AMVP pour 2021-2023.

Groupe de travail	Anciennement connu sous le nom de
Groupe de travail sur les cadres mondiaux et les normes mondiales	Groupe de travail sur la stratégie de politiques, volet de travail 1
Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi	
Groupe de travail Citoyens et consommateurs numériques	
Groupe de travail sur l'échange de données	Groupe de travail sur la COVID-19
Groupe de travail sur l'éthique et la protection des données en matière d'IA	
Groupe de travail sur l'économie numérique	Groupe de travail sur la stratégie de politiques, volet de travail 2
Groupe de travail sur la protection des données et des autres droits et libertés	Groupe de travail sur la stratégie de politiques, volet de travail 3
Groupe de travail sur l'économie numérique	
Groupe de travail sur la protection des données personnelles dans l'aide au développement international, l'aide humanitaire internationale et la gestion des crises	
Groupe de travail sur les mesures de protection des données	
Groupe de travail sur l'avenir de la conférence	